

CR du café citoyen du 26 septembre 2025

Présents : Jean-Claude, Noortje, Anne, Mireille, Daniel, Laura, Sylvie, Muriel, Thierry

Dépôts sauvages : Rencontre avec le SMAVD

Jeudi 25 septembre Anne, Jean-Claude et Thierry ont rencontré M. Vianey Saquet-Gouville et Jérôme Fabre du SMAVD. Cet échange a été très intéressant, notamment sur les actions mises en œuvre par la SMAVD pour lutter contre les dépôts sauvages : dépôt de plaintes, mise en place de caméras, panneaux d'alerte, aménagements voie verte... Les références d'un dépôt de plainte nous ont été transmises afin que nous puissions nous associer à cette plainte.



Contact doit par ailleurs être pris avec le service communication du SMAVD pour échanger sur des idées d'expositions et d'animations.

Après la rencontre avec le SMAVD nous avons croisé une personne de la SNCF qui nous a donné le contact de la personne en charge de ce sujet. Thierry a contacté cette personne et lui a envoyé un mail signalant trois dépôts sur les délaissés de la ligne TGV. Toutefois ces dépôts ne seront enlevés rapidement que s'ils gênent les accès à la voie.

STEU de Bramejean

Thierry a joint Karine Rubert responsable assainissement de la Métropole pour notre secteur.

Les problèmes d'odeurs ressenties cet été pourraient s'expliquer par une modification du process de dessiccation des boues adopté cette année : les boues plus sèches seraient mieux oxygénées et fermenteraient plus.

Depuis une dizaine de jours la SAUR est revenue au taux de dessiccation antérieur, Catherine Oliva confirme qu'il n'y a plus de nuisance olfactive. Toutefois cette amélioration peut aussi être liée à la baisse des températures et à une charge en entrée plus faible en lien avec la baisse de fréquentation du domaine de Pont royal.

Une date pour une visite de la station doit par ailleurs nous être proposée.

Chênes abattus

Concernant les 3 chênes abattus près du chantier de la nouvelle serre photovoltaïque du Domaine Saint Vincent, Thierry a demandé au service urbanisme si cet abattage en bord de voie avait été autorisé par la préfecture (conformément à l'article L350-3 du code de l'environnement). Nous restons toujours en attente de la réponse....

Anne propose de poser la question à la société Ténergie pour savoir si c'est à leur demande que ces arbres ont été coupés.

Hors réunion : Thierry a joint Ténergie vendredi après-midi. Nous attendons la réponse.

Concernant les serres et hangars photovoltaïques inutilisés : Thierry va diffuser aux participants la note FNE13 qu'il a transmis à la DDTM

Atelier Citoyen « Atlas de la Biodiversité Communale »

L'atelier citoyen du 25 septembre avait pour but l'élaboration d'un plan d'actions pour la préservation de la biodiversité communale.

Très peu de personnes étaient présentes et l'Atlas lui-même ne nous a pas été présenté. Celui-ci n'a pas non plus été diffusé au préalable, si bien qu'il n'a pas été possible de prendre en compte les résultats des inventaires effectués pour établir un plan d'actions. Au final seules des actions relativement génériques ont pu être évoquées.

Hors réunion : Maurie Agier nous a fait parvenir l'Atlas ? Celui-ci a été mis en ligne sur notre site :

<http://laparoleauxcitoyens.fr/environnement-cadre-de-vie/atlas-de-la-biodiversite-communale-de-mallemort/>

Réunion Projets photovoltaïque Mérindol

Laura et Jean-Claude débriefent de la réunion du 25 septembre à Mérindol.
Voir ci-après le CR transmis par Laura :

Compte rendu – Réunion publique Centrale photovoltaïque des Hauts Isclons
Mérindol - 25 septembre 2025

A) La centrale au sol

Projet qui débute en 2020/2021 quand la mairie de Mérindol identifie un site susceptible d'accueillir une centrale pv, il s'agit du site sur lequel est située la station de traitement des eaux usées. Le site appartient en totalité à la municipalité, mais comme une partie est exploitée par le Syndicat de traitement des eaux usées, la municipalité ne peut pas disposer de cette partie-là sans l'accord du syndicat. Or le syndicat n'a pas donné son accord. C'est la raison pour laquelle le projet initial qui était de 4 MWc a été réduit à **1,4 MWc, soit 3 500 panneaux**. La municipalité ne comprend d'ailleurs pas pourquoi le syndicat n'a pas donné son accord puisque l'implantation des panneaux, a priori, ne gêne pas l'activité de traitement des eaux usées. Le projet se cantonne donc sur l'ancienne lagune d'épandage (qui n'est plus utilisée aujourd'hui).

La mairie a sollicité **Energie Partagée** pour l'accompagner dans ce projet.
Enercoop est en charge du développement du projet. Coopérative née en 2005, fournisseur d'électricité, aujourd'hui plus de 100 000 clients, développement de sites de productions d'énergie renouvelables.

Une société a été créée : **SAS Le parc solaire des Hauts Isclons**

20% = Commune de Mérindol

20 % = Syndicat d'Energie Vauclusien

60 % = Enercoop PACA

Dès le début, il y a eu une **volonté de transparence et de concertation** avec les citoyens, les associations locales, etc. Une première réunion publique a été organisée, celle du 25/09 est la deuxième. Elle est organisée dans le cadre de l'enquête publique qui a débuté mi-septembre et se termine mi-octobre. Réunion organisée à l'initiative d'Enercoop. Il y a également eu une visite de terrain.

Il y a également une **volonté sérieuse de prise en compte de la biodiversité**. Les OLD, par exemple, avaient des impacts significatifs, notamment au sud (ripisylve) et à l'est (haie). Heureusement une loi indique que les ripisylves ne sont pas concernées par les OLD, elles peuvent donc être conservées. La haie à l'est pourra également être conservée. Quant à la zone humide au sein de la lagune, elle sera également préservée. Il n'y a pas de mesures compensatoires pour ce projet mais des mesures d'accompagnement, comme le suivi par un coordinateur de chantier.

Une partie de l'électricité produite sera proposée pour une **auto-consommation collective**, cette partie sera éventuellement amenée à s'accroître.

Raccordement à 1 km du site.

Investissement : 1 600 000 € et loyer = 4 400 € pour la commune.

B) La coopérative citoyenne

Le projet de création d'une coopérative citoyenne « Eclat du Sud Luberon » démarre en 2021/2022.

Ce projet a été accompagné par **Energie Partagée**.

Création d'une SAS.

4 commissions : technique, juridique, communication, financière.

1 comité de pilotage.

Une quinzaine de bénévoles au départ, 32 personnes aujourd'hui.

Premier projet : toiture des services techniques avec au préalable un désamiantage.

Projet réalisé depuis le mois d'août 2025 avec électricité en auto-conso.

300 mètres carrés – 120 panneaux.